



VILLE DE FLEURY LES AUBRAIS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **23 janvier 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Edoukou BOSSON (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à Mme Isabelle MULLER)

M. Thierry METAIS remplit les fonctions de secrétaire.

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 novembre 2022 (délibération n°2023/001)

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

2) Rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2021 d'Orléans Métropole (délibération n°2023/002)

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable de l'année 2021 établi par Orléans Métropole.

TRANSITION ECOLOGIQUE

3) Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération orléanaise 2019-2030 – avis de la commune sur le projet (délibération n°2023/003)

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération orléanaise fixant de nouvelles ambitions sur la période 2019-2030.

Le Conseil Municipal précise que la Ville de Fleury-les-Aubrais se réserve le droit d'émettre des prescriptions lors de l'enquête publique à venir.

Adopté à l'unanimité.

DOMAINE

4) Mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal (délibération n°2023/004)

Le Conseil municipal approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX - BATIMENTS COMMUNAUX

5) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de travaux au multi-accueil L'Ile aux Mômes (Ad'Ap 2023) (délibération n°2023/005)

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DSIL dans le cadre de travaux au multi-accueil L'Ile aux Mômes (Ad'Ap 2023), pour un montant de 160.000,00 €, soit 80 % du montant du projet.

Adopté à l'unanimité.

6) Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour la direction des espaces verts (délibération n°2023/006)

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DSIL dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour la direction des espaces verts, pour un montant de 379.272,79€, soit 80 % du montant du projet.

Adopté à l'unanimité.

7) Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets 2023 dédié aux projets d'investissements à rayonnement communal (volet 3) pour la construction de la Maison Pour Tous Jean-Vilar (délibération n°2023/007)

Le Conseil municipal sollicite le soutien financier du Département dans le cadre de l'appel à projets dédié aux projets d'investissements à rayonnement communal (volet 3), pour la construction de la Maison Pour Tous Jean-Vilar.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

8) Attribution d'une subvention à l'association Fleury Cœur de Ville (délibération n°2023/008)

Le Conseil municipal accorde le versement d'une subvention de 1 500 € pour l'année 2023 à l'association Fleury Cœur de Ville.

Adopté à la majorité par 34 pour et 1 ne prend pas part au vote (M. DUNOU).

9) Information relative aux prélèvements sur les chapitres de dépenses imprévues (délibération n°2023/009)

Le Conseil municipal prend acte de l'utilisation du crédit dépenses imprévues de fonctionnement.

10) Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 (délibération n°2023/010)

Le Conseil municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote du budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité.



11) Garantie d'emprunt - programme de construction de 26 logements collectifs - ZAC Interives - SEML les Résidences de l'Orléanais (délibération n°2023/011)

Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 588 101,00 euros souscrit par la SEML les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

12) Marché de prestations de service pour le nettoyage de bâtiments communaux - autorisation de signature des pièces du marché par Madame la Maire (délibération n°2023/012)

Le Conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande de service pour les prestations de nettoyage de bâtiments communaux avec TEAMEX (45140 – INGRE).

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

13) Évolution du forfait "mobilités durables" (délibération n°2023/013)

Le Conseil municipal approuve les modalités de versement du forfait « mobilités durables » à compter du 1er janvier 2023 pour les utilisations réalisées depuis le 1er janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

14) Convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la Ville d'Orléans (délibération n°2023/014)

Le Conseil municipal approuve la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive géré par la Ville d'Orléans.

Adopté à la majorité par 34 pour et 1 ne prend pas part au vote (Mme MONSION).

15) Actualisation des taux de vacations (délibération n°2023/015)

Le Conseil municipal approuve la mise à jour des taux de vacations et décide de leur application au 1er janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.



Pour la Maire
et par délégation
la Directrice générale des services,

Florence FRESNAULT